

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE LA POLYVALENTE DE CHARLESBOURG TENUE À 18 H 30 LE 17 SEPTEMBRE 2024 À L'AUDITORIUM DESJARDINS

### 1.0 Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée

M<sup>me</sup> Marie-Soleil Touchette, membre du CÉ, se présente et souhaite la bienvenue à tous les parents et les remercie de leur participation. Elle procède à l'ouverture de l'assemblée. On constate la présence d'environ 90 parents. M<sup>me</sup> Isabelle Girard, directrice, donne quelques informations concernant la rentrée scolaire.

### 2.0 Adoption de l'ordre du jour

M<sup>me</sup> Marie Soleil Touchette fait la lecture de l'ordre du jour.

M. Philippe Girard propose l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### 3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 19 septembre 2023

M<sup>me</sup> Isabelle Girard fait la lecture du procès-verbal de la rencontre du 19 septembre 2023. M<sup>me</sup> Nadia Larrivée en propose l'adoption.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### 4.0 Présentation des membres de la direction et du conseil d'établissement

M<sup>me</sup> Isabelle Girard présente la Polyvalente de Charlesbourg.

- En 2024-2025, 1700 élèves fréquentent l'école.
- Plus de 130 élèves issus de l'immigration reçoivent des services de soutien à l'apprentissage du français (service Tremplin).
- L'équipe-école a mis en place un parcours exploratoire pour les élèves du premier cycle régulier. Le développement de nos programmes se poursuit.
- Pour le programme PRE-DEP, l'offre de service avec les centres de formation professionnelle sera bonifiée.
- Pour le programme de Santé globale, l'acquisition d'une flotte de vélos permet de diversifier les sorties éducatives.
- La consolidation des services Perspective, CPC et des programmes robotique, ESSL anglais Xtra et multisports;
- L'adoption du projet éducatif 2023-2027.

### 5.0 Projet éducatif

M<sup>me</sup> Isabelle Girard présente le projet 2023-2027. La vision est : « Ton engagement, ta réussite ». Les valeurs sont l'engagement, la persévérance et le respect.

M<sup>me</sup> Girard présente un des enjeux ciblés relié à l'engagement des élèves. L'orientation qui en découle est de valoriser la présence et la participation des élèves dans leur milieu, pour développer leur engagement et leur sentiment d'appartenance. Pour répondre à cette orientation, l'équipe-école s'est fixé comme objectifs :

- Augmenter à 44 % la participation des élèves aux activités de l'école. Parmi les moyens pour y parvenir, nous retrouvons les suivants :
  - Offre de service bonifiée pour les activités en dehors des heures de classe.
  - Implication des élèves des différents programmes à l'organisation et à l'animation d'activités.
  - Implication plus importante du gouvernement étudiant.
  - Participation des élèves des différents programmes aux portes ouvertes.
  
- Diminuer à 9 % le taux d'absentéisme des élèves. Les moyens pour y parvenir sont les suivants :
  - Technicienne en éducation spécialisée responsable de l'application du système d'encadrement.
  - Projet motivation en collaboration avec les services complémentaires pour les élèves à risque.
  - Suivi personnalisé pour les élèves qui ont de nombreuses absences.

Quant à l'enjeu de réussite, l'équipe-école a ciblé le nombre d'échecs dans les matières FAMUS (français, anglais, mathématique et univers social). L'orientation est de faciliter la concertation des intervenants dans le développement de pratiques efficaces.

L'objectif à atteindre pour cet enjeu est d'augmenter de 68 % à 71 % le pourcentage d'élèves n'ayant aucun échec dans les matières FAMUS 4e et 5e secondaire). Parmi les moyens pour y parvenir, nous retrouvons les suivants :

- Déploiement du plan d'action pédagonumérique :
- Accompagnement intensifié d'une professionnelle à la pédagogie au secondaire pour la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles.
- Utilisation des données pour mieux cibler les besoins des élèves.

## 6.0 Dossiers des membres de l'équipe de direction

M<sup>me</sup> Isabelle Girard présente les mandats des membres de l'équipe de gestion :

- **M<sup>me</sup> Isabelle Girard**
  - Gestion des ressources humaines de l'école
  - Développement des programmes/concentrations
  - Comité participation d'établissement (CPE)
  - Conseil d'établissement (CÉ)
  - Comité EHDAA
  - Partenaires CIUSSSCN et Patro de Charlesbourg
  - Communications
  - Organisation scolaire
  
- **M<sup>me</sup> Véronique Couture, directrice adjointe**
  - Élèves de 1<sup>er</sup> secondaire et CPC
  - Passage primaire-secondaire
  - Centre de soutien bienveillant
  - Plan d'action pédagonumérique
  - Comité climat et prévention

- **M<sup>me</sup> Caroline Biron, directrice adjointe**
  - Élèves de 2<sup>e</sup> secondaire
  - Francisation et soutien linguistique : Tremplin
  - COSP (contenus en orientation scolaire et professionnelle)
  - Éducation à la sexualité
  
- **M<sup>me</sup> Véronique Blais, directrice adjointe**
  - Élèves de 3<sup>e</sup> secondaire et Pré-dep
  - Stages et écoles associées
  - Portes ouvertes
  - Gala sportif
  - Sports interscolaires
  - Activités parascolaires
  - Football
  - Diplôme avant la médaille (DAM)
  
- **M<sup>me</sup> Julie Roger, directrice adjointe**
  - Élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, Perspective et Repair
  - Régime pédagogique
  - Activités des finissants
  - Prends le volant sur ta vie
  
- **M<sup>me</sup> Anne Goupil, gestionnaire administrative d'établissement**
  - Budget-école Campagnes de financement
  - Photocopieurs et Repro+
  - Auditorium Desjardins
  - Accueil administratif des élèves

## 7.0 Rôles et responsabilité des membres d'un conseil d'établissement (CÉ)

La direction explique que le principal rôle d'un CÉ est d'analyser la situation de l'école en lien avec les besoins des élèves, les enjeux reliés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu et sur cette base, d'adopter un projet éducatif.

Les membres sont au cœur de la vie scolaire et leur point de vue est essentiel pour bien répondre aux besoins des élèves. Plusieurs décisions doivent être soumises par le directeur d'établissement au conseil d'établissement, pour adoption ou approbation.

Le conseil d'établissement fonctionne selon certaines modalités établies par la Loi sur l'instruction publique. Son bon fonctionnement est assuré par la présidence, qui dirige les séances, mais également par tous les membres, qui doivent respecter les règles de régie interne du conseil et les limites de leurs fonctions et pouvoirs.

Annuellement, cinq à six rencontres sont prévues et elles sont publiques.

Les membres d'un conseil d'établissement doivent adopter certains dossiers. Ceci signifie que le conseil a les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le modifier, en tout ou en partie, l'amender (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le recevoir tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

D'autres dossiers sont pour approbation, ce qui veut dire donner son accord. Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition. Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

À titre d'exemple, le conseil d'établissement adopte :

- Le projet éducatif. Le CÉ doit analyser la situation de l'école et favoriser la participation de tous les acteurs intéressés par la réussite des élèves. Il voit à sa réalisation et à son évaluation;
- Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Il doit également évaluer annuellement les résultats de l'établissement;
- Le budget annuel;
- Le rapport annuel.

À titre d'exemple, le conseil d'établissement approuve :

- Les règles de conduite et de sécurité;
- Les contributions financières exigées aux parents;
- La liste du matériel d'usage personnel;
- Les modalités d'application du régime pédagogique (le régime pédagogique contient des informations sur l'inscription, les règles sur le calendrier scolaire, les règles sur l'évaluation des apprentissages, la sanction des études, au temps accordé aux périodes de pauses);
- Le temps alloué à chaque matière;
- Les activités / sorties éducatives.

À titre d'exemple, le conseil d'établissement est consulté :

- L'acte d'établissement.
- Le choix du matériel scolaire et didactique.
- Les divers besoins de l'établissement.
- Les politiques et règlements (par le CSS).

Le ministère de l'Éducation a développé un programme de formation obligatoire pour les membres d'un conseil d'établissement dans le but de soutenir les membres dans leur rôle.

L'implantation d'une formation obligatoire fait partie des principaux changements apportés à la nouvelle gouvernance scolaire au Québec.

Les membres auront accès à des documents de référence qui les aideront dans l'exercice de leur rôle.

M<sup>me</sup> Isabelle Girard présente les faits saillants de l'année scolaire 2023-2024 :

- Nouvelle structure du Gouvernement scolaire;
- Redécoupage des bassins;
- Mise en place du projet éducatif;
- Fête de Pâques;
- Visite de l'IB (PEI);
- Plan de rattrapage;
- Activités pédagogiques en lien avec l'éclipse solaire (événement-école);
- Incendie du 6 mars 2024 dans le secteur de la robotique;

- Inauguration du vestiaire du football des Huskies;
- Mise à jour des règles de vie.

## 8.0 Élections aux postes des différents comités

M<sup>me</sup> Marie-Soleil Touchette mentionne que quatre postes sont disponibles pour l'année 2024-2025. Les mandats ont une durée de deux ans. Un poste de substitut est également disponible pour un mandat d'un an.

- **Nomination d'une présidente ou d'un président d'élection**  
Afin d'assurer le déroulement des élections, M<sup>me</sup> Marie-Soleil Touchette, présidente du CÉ, propose que M<sup>me</sup> Isabelle Girard assume le rôle de la présidence d'élection.
- **Élections aux quatre postes (deux ans) de représentants des parents au CE et élection d'un membre substitut**  
M<sup>me</sup> Isabelle Girard demande aux parents de signifier leur intérêt au comblement des postes disponibles et encourage les parents à se présenter aux élections.

Les candidats sont les suivants :

- Nouha Belkadi (mandat 2 ans)
- Myriam Gagnon (mandat 2 ans)
- Ali Saadi (mandat 2 ans)
- Philippe Girard (mandat 2 ans)
- Nadia Larrivée (mandat 1 an - substitut)

Il n'y aura pas d'élections puisque l'étape de la mise en candidature a permis de combler les quatre postes disponibles ainsi que celui du poste de substitut. Il s'agit de :

- Nouha Belkadi (mandat 2 ans)
- Myriam Gagnon (mandat 2 ans)
- Ali Saadi (mandat 2 ans)
- Philippe Girard (2 ans)
- Nadia Larrivée (mandat 1 an - substitut)

## 9.0 Élection d'un représentant au comité EHDAA du Centre de services scolaire

Les membres parents se réuniront après la séance pour nommer un parent qui sera membre du comité de parents au Centre de services scolaire.

## 10.0 Autres sujets

Aucun.

## 11.0 Levée de l'assemblée

M<sup>me</sup> Marie-Soleil Touchette propose la levée de l'assemblée à 19 h 30.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*